

République Française

Département de la Somme

**COMMUNE DE CAMON**

***Arrêté portant délégation d'une partie de ses fonctions  
au profit de Monsieur Gilles BASTARD – Conseiller Municipal.***

Le Maire de la Commune de CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-23,  
VU l'installation du conseil Municipal le 22 mars 2026,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 fixant à six le nombre des adjoints au maire,  
CONSIDERANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Gilles BASTARD, conseiller municipal, un certain nombre d'attributions relevant des **Mobilités**,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : A compter du 24 mars 2026, Monsieur Gilles BASTARD, conseiller municipal, est délégué aux fonctions liées aux **Mobilités**, auprès de M. Robert CARPENTIER, Adjoint.

A ce titre, il pourra signer toutes décisions relatives aux Mobilités sur la commune : correspondances courantes, courriers d'information, conventions diverses, organisation et pilotage de réunions, interface avec la population sur les sujets de l'adaptation des voiries aux modes de déplacement doux et aux personnes en situation de handicap, seniors et enfants, plan de circulation, adaptation et gestion des flux de véhicules.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Une Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Receveur Municipal,
- L'Intéressée,
- Aux Archives Municipales,

AR n°2026.03.027

Notifié le ..24/03/2026

Signature :



Fait à CAMON, le 24 mars 2026.



Le Maire,



Stéphane TELLIEZ